

Transport d'œuvres par service de courrier

Pour les artistes désireux de faire parvenir leurs œuvres à nos expositions, PSEC recommande les services de livraison par voie terrestre lorsque possible, ceci afin de minimiser les coûts de transport. Outre Poste Canada, plusieurs entreprises offrent ce service.

Les artistes qui sont dans l'obligation d'envoyer par avion, peuvent opter pour l'envoi de leurs œuvres avec passe-partout, carton arrière (tel un foam core) et une feuille de Glassine. Dans ce cas, PSEC offre d'encadrer le tableau pour la durée de l'exposition. (Baguette et vitre régulière.) L'artiste devra alors se conformer aux dimensions standard exigées par PSEC.

Dans le cas d'un acheteur qui voudrait l'œuvre avec le cadre prêté, PSEC déduira la valeur du cadre du revenu de la vente.

Frais de dédouanement

Lorsque les tableaux entrent au Canada, c'est possible que le courtier aux douanes des entreprises de transport exige des frais de dédouanement. PSEC doit alors déboursier ces montants afin de prendre possession des œuvres. Dans ces cas, l'artiste s'engage à rembourser PSEC et faire les démarches nécessaires auprès de ces courtiers afin de se faire rembourser, à son tour, ces dépenses.

PSEC recommande donc de vous informer auprès de l'entreprise de transport de cette possibilité afin d'éviter ces procédures.

Les dimensions de cadres :

Assurez-vous que l'extérieur du passe-partout soit l'équivalent de la dimension du cadre. Voici les dimensions offertes, en pouces :

13 X 15, 15 X 17, 17 X 19, 19 X 23, 21 X 25, 23 X 29, 25 X 29, 29 X 35, 35 X 41

N.B. PSEC tient compte d'un passe-partout de 2 ½ ". Par exemple, la dimension 13" X 15" équivaut à une œuvre de 8" X 10". À vous de choisir la dimension qui correspond le mieux à votre tableau.